Ford Aquitaine Industries : il ne manque plus que l'accord de Ford pour valider la reprise

Par Jean-Philippe Déjean | 12/12/2018, 11:31 | 819 mots

Aperçu sur l'un des derniers comités de suivi consacrés à Ford Aquitaine Industries à la préfecture de la Gironde. (Crédits : Agence Appa)

Le ministre de l'Economie Bruno Le Maire, qui devait s'entretenir ce mercredi avec Jim Hackett, le patron de Ford Motor Company (FMC), entame le début d'une partie décisive pour l'avenir de la filiale girondine de FMC : Ford Aquitaine Industries (FAI). L'accord signé hier mardi au ministère de l'Economie et des finances entre l'Etat, l'intersyndicale et le groupe Punch, seul candidat à la reprise de FAI, marque un tournant dans ce dossier.

Les négociations entamées ce lundi 10 décembre entre l'intersyndicale CGT, FO, CFE-CGC de Ford Aquitaine Industrie (FAI), à Blanquefort (Gironde), le groupe belge Punch - seul candidat à la reprise de FAI - et le ministère de l'Economie et des finances se sont finalement poursuivies le mardi 11 décembre pour s'achever en début de soirée. Elles ont abouti à un accord avec le groupe belge Punch. Les représentants de l'intersyndicale ont accepté un gel des salaires pendant trois ans, la perte de trois jours de RTT (réduction du temps de travail), ainsi que trois mois de modulation du temps de travail.

Cet aménagement du temps de travail doit permettre d'éviter le chômage partiel. Pendant la période creuse les salariés continueront d'être payés normalement mais ils

rattraperont ensuite le temps perdu en effectuant des heures supplémentaires non payées.

Pas de dividendes pendant cinq ans

"Nous avons signé un accord de principe avec Punch. Cela signifie que le groupe Punch doit démontrer la faisabilité de la reprise en prouvant qu'il a le plan de financement et le plan produit nécessaires à la viabilité de l'entreprise. Faute de quoi le plan de reprise deviendrait caduque. En contrepartie de nos efforts sur le gel des salaires ou les RTT, le groupe Punch ne pourra pas faire remonter de dividendes pendant les cinq premières années d'activité et jusqu'à ce que la société soit à l'équilibre. D'autre part, il ne pourra y avoir aucun licenciement économique pendant les cinq premières années. Les représentants de Punch sont restés bloqués à quatre ans jusqu'à la dernière minute avant la signature" souligne Vincent Alauze, délégué CGT de Ford Aquitaine Industries, qui était à Bercy hier soir où il a paraphé le protocole d'accord.
A l'issue de cette réunion importante, qui aurait pu être décisive pour la suite si aucun accord n'avait été trouvé, Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des finances, a précisé qu'il aurait un entretien téléphonique ce mercredi 12 décembre avec Jim Hackett, patron de la Ford Motor Company (FMC) à Détroit.

L'entente qui donne un supplément de force à Le Maire

A l'exception du syndicat CFTC, qui semble avoir définitivement rompu son alliance historique avec la CGT, et qui demande l'organisation d'un référendum pour savoir si les salariés sont d'accord ou non avec le projet de reprise de FAI, les autres acteurs du dossier penchent pour. L'Etat, le groupe Punch, l'intersyndicale de FAI et les collectivités impliquées sont sur la même longueur d'ondes concernant la nécessité d'une reprise de l'entreprise et l'acceptabilité des mesures négociées hier à Paris. Le constructeur automobile américain se retrouve ainsi le dos au mur.

"Ford ne peut plus dire que la reprise est compromise par les syndicats qui ne sont pas capables de s'entendre avec Punch, ou du groupe belge dont l'offre est insuffisante. Cet accord donne une force maximale au ministre Bruno Le Maire et lui permet de discuter avec Jim Hackett. Mais je ne crois pas que Ford donne une réponse aujourd'hui ni même demain jeudi. Je pense plutôt qu'ils vont attendre le dernier moment, c'est-à-dire le 17 décembre, dernier jour de la procédure d'information-consultation du comité d'entreprise (lancée depuis le 7 juin - NDLR) dans le cadre du PSE, et veille de la conclusion du plan de sauvegarde de l'emploi qu'ils ont lancé" pronostique le délégué syndical.

L'addition sera-t-elle trop salée pour Ford ?

Vincent Alauze est quasiment persuadé que Ford a déjà pris sa décision et qu'elle est négative. Même si le groupe Punch gère, comme il s'y est engagé en cas de reprise, la question des préretraités (avec un plan financé par Ford), la firme de Détroit risque de ne pas apprécier le montant de l'addition. Car en cas de reprise, FMC devra comme convenu payer les départs en pré-retraite mais également abonder un fonds pour financer la reprise. Avec au total une ardoise très supérieure aux 150 M€ déjà évoqués, sachant que l'Etat et les collectivités ont décidé d'apporter de leur côté 15 M€.

Quel que soit le montant définitif des coûts, le délégué CGT est de toute façon bien convaincu que le groupe Ford Motor Company, qui a réalisé un bénéfice net de 7,6 Md$ l'an dernier, aura largement les moyens de payer. "*Le groupe Ford a désormais une*

épine dans le pied parce que tout le monde à FAI, dans les collectivités, et au gouvernement est d'accord pour une poursuite de l'activité", résume Vincent Alauze, après avoir il est vrai fait l'impasse sur l'opposition de la CFTC à cette démarche.